

AFFAIRE N° 17. - Contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet PARASKEVOPOULOS, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 10 classes au Groupe Scolaire de "SAINT.FRANCOIS".

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec le Cabinet PARASKEVOPOULOS un contrat d'honoraires pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 10 classes au Groupe Scolaire de "SAINT.FRANCOIS".

Les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 903 du Budget Primitif 1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*Saint-Jeans, le 22 Septembre 1970*  
*Par le Maire*  
*Le Secrétaire Général*  
*Signé: P. Tessier*  
*Par copie certifiée conforme*  
*Le Directeur des Affaires Financières*  
*Ch. Bergeron*